Cinquante deuxième année. - N ° 45 A Lundi 5 et mardi 6 mars 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 556

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

501 660 237 RCS Toulouse.
CONSTELLACOM.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 60000.00 EUR.
Adresse : 229, route de Seysses, 31100 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : KHILIM société à responsabilité limitée au capital de 80000 euros Siège social : 229 Route de Seysses 31100 TOULOUSE 501 392 989 RCS TOULOUSE CONSTELLACOM société par actions simplifiée au capital de 60000 euros Siège social : 229 Route de Seysses 31100 TOULOUSE 501.660 237 RCS TOULOUSE Avis de projet de fusion : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Toulouse du 27 février 2018, la société CONSTELLACOM (société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros sise 229, route de Seysses - 31100 TOULOUSE, immatriculée au R.C.S. de Toulouse sous le numéro 501.660 237) et la société KHILIM (société à responsabilité limitée au capital de 80.000 euros, sise 229, route de Seysses - 31100 TOULOUSE, immatriculée au R.C.S. de Toulouse sous le numéro 501.392 989) ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société KHILIM par la société CONSTELLACOM. La société KHILIM ferait apport à la société CONSTELLACOM de la totalité de son actif, soit 1.211.887 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.123.105,70 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 88.781,30 euros. En rémunération de cet apport net, 250 actions nouvelles de 30 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CONSTELLACOM à titre d'augmentation de son capital social de 7.500 euros qui passerait de 60.000 euros à 67.500 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 81.281,30 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société CONSTELLACOM pour 4 parts de la société KHILIM. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par d'une part, l'Associée Unique de la société absorbée et par d'autre part, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse au nom des deux sociétés le 1er mars 2018. Pour avis..